



Règlement intérieur Prêt de tables, de chaises, de bancs Mairie de Saint-Castin

Tous les habitants de la commune de Saint-Castin peuvent bénéficier de la mise à disposition de tables chaises ou bancs. Néanmoins, le règlement intérieur qui suit fixe les obligations de l'utilisateur et les modalités.

Article 1 : Réservation

La réservation doit se faire dans un délai minimum de 7 jours avant la date de prêt.

Elle doit indiquer le nom, prénom et coordonnées de l'utilisateur, ainsi que le nombre de tables et de chaises souhaité.

Une prise de contact peut se faire :

- directement en mairie 1 Place du Docteur Duboué 64160 SAINT-CASTIN
- ou par téléphone : 05 59 33 42 48
- ou par mail : commune.saint-castin@wanadoo.fr

Retrait et restitution matériel M. Didier ERAMBERT 06 82 90 67 88

Seules les personnes qui respecteront les délais seront prioritaires sur le prêt du matériel (si pas de réservation déjà effectuée).

Article 2 : Prise de possession du matériel

Un membre du conseil municipal assure un état de lieux au moment du retrait et de la restitution du matériel. Il relève de son état général et du nombre précis.

Prêt pour le week-end :

- Retrait le vendredi à partir de 18h30
- Restitution le lundi à partir de 18h30

Pour des demandes de prêt spécifiques (longue durée, etc.), se rapprocher de la mairie.

Article 3 : Contrat de prêt

La signature du contrat de prêt est obligatoire au moment du retrait du matériel.

Un chèque de caution d'un montant de 200 euros à l'ordre du Trésor Public est exigé. Celui-ci ne sera pas encaissé si le matériel est restitué en bon état et dans les délais.

Dans le cas contraire, et 7 jours après la date présumée de la restitution, nous serons dans l'obligation de procéder à l'encaissement.

Article 4 : Dommages et dégradation du matériel

Toute dégradation est à la charge de l'utilisateur. Si le matériel est endommagé au moment de la restitution, l'utilisateur sera redevable du montant des réparations effectuées par une société.

Contrat de prêt de tables, chaises, bancs

Retrait / Restitution

Mairie de Saint-Castin

Je soussigné(e) :

domicilié (e) :

Tél :

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur fixant les conditions et les modalités de prêt de matériel pour le week-end du

	Emprunté :	Le :	Restitué :	Le :
Nombre de tables :				
Nombre de chaises :				
Nombre de bancs :				
Signature emprunteur				
Nom et Signature du conseiller municipal(e)				

Observations éventuelles :

.....

.....

.....